

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74  
Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 065/2024

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 5 juin 2024, par laquelle l'entreprise Etienne WAVRANT, domiciliée 41 avenue du Général de Gaulle à CAESTRE, demande l'autorisation de mettre en place une benne, devant le 19 avenue du Général de Gaulle, avec l'accord des propriétaires du 11 au 14 juin 2024,

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

## ***ARRÊTONS :***

**Article 1er** : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

\* avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,

\* Mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité de la chaussée.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 6 juin 2024

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

